

L'écho des 13 villages



Bulletin municipal de la commune de Saint-Nectaire

Décembre 2025- Janvier 2026

Edito du Maire

L'année 2025, qui s'achève, aura été rythmée par de nombreux temps de vie communale, faits de rencontres, de traditions et de moments partagés. Les cérémonies officielles, la Grande Fête de la Pentecôte et les différents rendez-vous locaux ont permis de rassembler les habitants autour des valeurs de mémoire, de respect et de convivialité qui fondent notre vie collective.

Par ailleurs, plusieurs temps institutionnels ont également jalonné la vie communale, parmi lesquels l'inauguration de la place Gérard Simon, la dénomination de l'école Germaine et Ernest Blaise, ainsi que l'achèvement de la démolition du Centre Lignerat. Ces étapes s'inscrivent dans la continuité de l'action communale et de la gestion du patrimoine public.

Ainsi le Pôle Sport Santé a donné lieu, au cours de l'année 2025, à plusieurs phases successives. Le permis de construire a été obtenu le 24 septembre 2025. La consolidation du Centre Aqualudique a pu être engagée grâce à l'enveloppe attribuée au titre du fonds friches. Parallèlement, la commune a poursuivi les démarches nécessaires auprès de nombreux financeurs. Ce travail permet d'engager la préparation des appels d'offres à destination des entreprises, dont le lancement est prévu au cours de l'hiver, dans le respect des procédures en vigueur.

Dans ce contexte, l'ASM Omnisport poursuit son implication au quotidien et manifeste régulièrement sa volonté de contribuer à une démarche de prévention en milieu rural, en lien avec le Pôle Sport Santé et les partenaires concernés.

Pour compléter cette belle dynamique, la création de 16 logements pour tous, réalisée par Auvergne Habitat,

est désormais confirmée dans le cadre du Pôle Sport Santé. Ce projet structurant, qui répond aux besoins de la population et contribue au dynamisme de la commune, a fait l'objet d'une délibération adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 8 décembre 2025.

Ce projet global constitue un dossier structurant pour la commune. Pour autant, cette opération s'inscrit aux côtés des missions quotidiennes d'entretien et de gestion du cadre de vie, qui demeurent une priorité constante pour la collectivité. À ce titre, les agents communaux interviennent régulièrement en régie sur différents équipements et espaces publics.

En 2025, ces interventions ont notamment concerné la création de la porte du garage en face du cimetière, l'aménagement « des Jardins de la Cascade » de Saillant, l'aménagement des trottoirs du pôle commercial, des travaux sur les canalisations d'eau, ainsi que le fleurissement et l'entretien des espaces verts, contribuant à l'amélioration du cadre de vie.

En cette période de fêtes, je souhaite, en mon nom et au nom de l'ensemble des conseillers municipaux, adresser à chacune et chacun d'entre vous nos vœux les plus sincères pour l'année 2026. Que cette nouvelle année vous apporte santé, sérénité et moments de partage avec vos proches.

La commune poursuit ses missions essentielles grâce à l'engagement quotidien des agents municipaux, des élus, des bénévoles associatifs et de l'ensemble des acteurs locaux. Je remercie également les habitants pour leur civisme et leur attachement à la vie locale.

Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année et une année 2026 placée sous le signe de la solidarité et du vivre-ensemble !

Joyeuses Fêtes !

Alphonse BELLONTE, Maire.

Vœux à la population Vendredi 16 janvier 2026 à 18h30 au Casino

ELECTIONS MUNICIPALES 2026 : Evolutions réglementaires



COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants ?



Liste composée d'un seuil minimum de candidats (en fonction de la taille de la commune)

Une liste peut compter jusqu'à 2 candidats de moins par rapport à l'effectif théorique du conseil municipal.

Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)

Alternance stricte femme/homme ou inversement

Exemple : pour une commune de 400 habitants
→ élection de 11 conseillers municipaux

2 listes A et B



Sans majorité absolue

2nd TOUR

La liste A a la majorité absolue > elle obtient la majorité des sièges (prime majoritaire), soit 6 sièges.



Les 5 sièges restants sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre la liste A et la liste B (si elle a obtenu plus de 5% des suffrages exprimés).

Mêmes règles de répartition que pour le 1^{er} tour : prime majoritaire pour la liste arrivée en tête, représentation proportionnelle.

Pour se maintenir au 2^d tour, les listes doivent avoir obtenu plus de 10% des suffrages exprimés au 1^{er} tour.

Les listes qui ont obtenu plus de 5% peuvent fusionner.

© DILA 2025

Élections municipales de 2026 : évolution des règles électoralles

Les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2026. Une loi promulguée le 21 mai 2025 a modifié les règles électoralles applicables aux communes de moins de 1 000 habitants, dans un objectif d'harmonisation des modalités de vote sur l'ensemble du territoire et de renforcement de la parité. Les principales évolutions sont les suivantes :

Fin du panachage

À compter de 2026, le panachage ne sera plus autorisé dans les communes de moins de 1 000 habitants. Les électeurs devront voter pour une liste complète et bloquée. Tout bulletin comportant des ratures, des ajouts ou des modifications sera considéré comme nul.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

VÉRIFIEZ VOTRE INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES !



En ligne : jusqu'au 4 février 2026

En mairie : jusqu'au 6 février 2026

i Vérifiez votre situation électorale

→ Pour vous inscrire ou vérifier votre situation : rendez-vous sur le site officiel service-public.fr, ou à l'accueil de la mairie

N'hésitez pas à partager cette information autour de vous.

Obligation de parité

Les listes de candidats devront respecter une alternance stricte entre les femmes et les hommes sur l'ensemble de la liste.

Composition des listes

La candidature individuelle n'est plus possible. Les candidats devront se présenter sous forme de liste. Afin de tenir compte des réalités locales, la loi prévoit qu'une liste puisse comporter jusqu'à deux candidats de moins que le nombre total de sièges à pourvoir. Pour rappel, à Saint-Nectaire le nombre de siège est de 15 conseillers municipaux.

Désignation des représentants intercommunaux

Les représentants à l'intercommunalité ne feront pas l'objet d'un vote spécifique. Ils seront désignés selon l'ordre du tableau du conseil municipal issu de la liste élue.



Alphonse Bellonte, Maire de Saint-Nectaire,

ses Adjoints et

l'ensemble de son Conseil Municipal

vous présentent

leurs meilleurs vœux pour l'année 2026 et

seraient très honorés de votre présence

à la réception des vœux à la population

qui se tiendra au Casino de Saint-Nectaire

le vendredi 16 janvier 2026 à 18 h 30.

Informations services publics

Mairie - Horaires d'ouverture au public :

Lundi et vendredi : 8h30 - 12h30

Mardi et jeudi sur rendez-vous

Mercredi : 8h30 - 12h30 et 16h00 - 19h00

N'hésitez-pas à demander un RDV avec le Maire ou l'un de ses adjoints au 04.73.88.50.41

mail : accueil@ville-saint-nectaire.fr / www.ville-saint-nectaire.fr

Espace France Services

13, rue Notre Dame à Besse

04.73.83.91.36. Navettes gratuites depuis Saint-Nectaire.

La Poste

Mardi, mercredi et jeudi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30

Vendredi et samedi : 9h - 12h

Déchetterie (SICTOM des Couzes)

Montaigut-le-Blanc : Mardi à Samedi : 9h - 12h et 14h - 18h
04.73.96.72.11

Besse : Lundi 13h - 17h, mardi, mercredi, vendredi et samedi 8h - 12h et 14h - 18h 04.73.79.53.16

Santé - Secours

Pompiers : 18 ou 112

Docteur Beraud : 04 73 68 38 84

Infirmières Gaudron et Thomas : 06 43 77 47 90

Pharmacie Mme Thevenin : 04 73 88 52 26

Gendarmerie de Champeix
cob.issoire@gendarmerie.interieur.gouv.fr ou
par téléphone : 04 73 96 71 11 ou faites le 17

Assistante maternelle

Perrine NEAU : 06 13 17 65 25

Micro-crèche de la Vallée Verte : Tél. 04 73 79 37 31

Informations administratives

Recensement des fissures sur les habitations

Suite aux épisodes de sécheresse survenus ces derniers mois, la commune entreprend un recensement des fissures apparues sur les habitations.

Ce recensement permettra de constituer un dossier communal en vue d'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme. Vous êtes concerné si :

- Des fissures ou désordres sont apparus sur les murs ou les fondations de votre logement (maison, dépendance, garage, etc.) ;
- Ces dégradations sont susceptibles d'être liées aux épisodes de sécheresse (retrait-gonflement des argiles).

Il convient de déclarer sa situation auprès de la mairie au plus tard le 20 janvier 2026. soit par dépôt en présentiel, soit par courrier électronique : accueil@ville-saint-nectaire.fr

Le dossier devra comporter les éléments suivants :

- Une lettre expliquant la nature et la date d'apparition des fissures, avec vos coordonnées complètes (nom, adresse, téléphone, mail) ;
- Des photographies nettes montrant les fissures et leur localisation sur le bâtiment.

Une fois la demande communale transmise et, le cas échéant, la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle prononcée par arrêté préfectoral, les administrés concernés pourront déclarer leur sinistre auprès de leur assurance habitation dans les délais prévus par la réglementation.



La vie des services municipaux

Direction Générale des Services

Élisabeth Duratin, Directrice Générale des Services, est actuellement en formation. Durant cette période, les fonctions de Direction Générale des Services sont assurées par Claire Commandré.

La commune remercie Élisabeth Duratin pour les six années de travail accomplies au service de la collectivité et lui adresse ses meilleurs vœux pour la poursuite de son parcours professionnel.

Service périscolaire

Après plusieurs années d'exercice au sein du service, Adeline Charbonnel a fait le choix d'une nouvelle orientation professionnelle. La commune tient à souligner la qualité de son engagement et

de son travail auprès des enfants et des familles.

Dans ce contexte, Paola Cake a intégré l'équipe périscolaire depuis la rentrée scolaire, contribuant à la continuité du service et au bon fonctionnement de l'accueil périscolaire.

Service technique

Après de nombreuses années au sein des services communaux, Jacques Ronzier fera valoir ses droits à la retraite à compter du **1er janvier 2026**. Par son professionnalisme, sa rigueur et sa disponibilité, il a contribué durablement au bon fonctionnement des services techniques et à la qualité du service rendu aux habitants. La commune lui adresse ses chaleureux remerciements pour l'ensemble de sa carrière au service de la collectivité.

Animation et vie associative

Après deux saisons estivales, Malik Cheblal a rejoint les services communaux en qualité d'animateur à l'année. Ses missions couvrent un champ d'intervention étendu, incluant le développement des animations sur le territoire communal, la coordination avec les associations locales et les différents partenaires, l'appui logistique et organisationnel lors des événements, la gestion de la communication, ainsi que l'encadrement des marchés, avec une attention particulière portée à la sécurité et à l'organisation du stationnement. Son implication contribue au dynamisme des actions menées en lien avec la vie locale.

Faits marquants de l'année 2025

Inauguration de la Place Gérard Simon

Le samedi 24 mai 2025, la commune de Saint-Nectaire a procédé à l'inauguration de la place Gérard Simon, située au cœur du pôle commercial.

Cette dénomination, adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 24 septembre 2024, avec l'accord de la famille, vise à rappeler l'engagement de Gérard Simon, Maire de la commune de 1989 à 2008, et son implication dans la création du pôle commercial initiée à la fin des années 1990, et du Centre Aquatique Thermadore en 2002.

La cérémonie s'est tenue en présence des représentants des collectivités territoriales, des maires des communes de la Vallée Verte, des membres de la Commanderie du Saint-Nectaire, ainsi que des anciens maires, des élus municipaux et de nombreux habitants. La famille de Gérard Simon était également présente.

Cette inauguration a marqué un temps de mémoire collective autour d'une figure ayant exercé des responsabilités municipales pendant plusieurs décennies au sein de la commune.



Un nom pour notre école !

Par délibération du Conseil municipal du 24 septembre 2024, et à l'issue d'une concertation avec les enseignants, la famille et le rectorat, il a été décidé d'attribuer à l'école communale de Saint-Nectaire le nom de « Germaine et Ernest Blaise ».

Cette décision s'inscrit dans le cadre des actions menées à l'occasion du 80e anniversaire de la Libération, célébré en 2024.

Habitant à Rombas (Moselle), Ernest Blaise fut mobilisé pendant la Seconde Guerre mondiale. En juin 1940, alors que son régiment allait être capturé, il put s'échapper grâce à l'aide de son supérieur, le sergent André Schydłowski. Il rejoignit ensuite son épouse Germaine, enseignante à Saint-Nectaire, où il occupa un poste d'employé de mairie.

En 1942, la famille Schydłowski, de confession juive, trouva refuge à Saint-Nectaire grâce à l'aide d'Ernest Blaise, qui leur fournit de faux papiers et facilita leur hébergement. Il fit de même pour la sœur d'André Schydłowski et son mari.

En reconnaissance de ces actes, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Ernest Blaise le titre de « Juste parmi les Nations » le 24 novembre 1997.

L'école porte désormais le nom de Germaine et Ernest Blaise, en référence à deux figures courageuses ayant marqué l'histoire de la commune. L'inauguration a eu lieu durant la fête de l'école au mois de juin, petits et grands ont pu partager ensuite un repas participatif et convivial.



Pôle Sport Santé et rénovation du Centre Aqualudique



Vue sur l'accueil depuis la Route Départementale. Image - © Studio Losa

Les nouvelles du projet

L'opération de démolition du Centre Lignerat et de sécurisation du Centre Aqualudique est terminée dans le cadre du dispositif financier du fonds friches.

Conformément au calendrier prévisionnel établi avec les services de l'Etat, les travaux se sont achevés fin septembre. Cette opération avait pour objectif de traiter le site et de sécuriser les espaces concernés, dans le respect des exigences techniques et réglementaires. Le coût total de l'opération s'élève à 1 075 095€ TTC. Grâce aux fonds friches, un montant de 982 000€ a été versé à la commune. Le solde est intervenu le 20 novembre 2025.

Informations administratives

Dans le cadre de la démolition et compte tenu de la présence de sources sur le site, un référent préventif a été effectué ce qui a entraîné un allongement des délais.

Après plusieurs mois d'instruction, le permis de construire a été délivré le 24 septembre 2025.

Parallèlement à cette phase, la recherche de financements a continué.

Le projet s'inscrit dans un contexte afin d'anticiper la seconde phase du programme national constraint, marqué projet. Ces interventions ont porté sur la notamment par une diminution des mise en sécurité du site, l'élimination des financements publics disponibles. Dans ce matériaux pollués et la reprise de l'étang-cadre, il a été décidé de différer la chérité de la toiture, fortement dégradée. réalisation du « Kiosque », qui fera l'objet d'une tranche ultérieure. Ce phasage permettra de solliciter de nouvelle sources de financement. Cette anticipation permet de réduire les délais de rénovation du Centre Aquatique et d'envisager sa réouverture pour la fin 2026.

Le coût global prévisionnel de l'opération est de 5,7 millions d'euros hors taxes. Au regard des financements déjà obtenus et des dossiers actuellement en cours d'instruction, la commune est en mesure d'engager la procédure de consultation des entreprises au cours de cet hiver.

D'autre part, la réouverture du Centre Aquatique constitue un enjeu important pour la commune. La présence d'amiante et de plomb dans le Centre Lignerat a rendu indispensable la réalisation d'opérations de désamiantage et de dépollution interdisant l'accueil du public en raison du principe de précaution.

Dans ce contexte, et grâce à l'enveloppe mobilisée au titre du Fonds Friches, des travaux préparatoires ont pu être engagés

L'ASM à Saint-Nectaire

Le mercredi 29 janvier 2025, la commune de Saint-Nectaire et l'ASM Omnisports ont officiellement présenté leur partenariat lors d'une conférence de presse. Cette annonce a fait l'objet de nombreuses retombées médiatiques dans la presse écrite et audiovisuelle, notamment *La Montagne*, *Le Parisien*, *France Bleu*, *7 Jours à Clermont*, *La Gazette des Communes*, *Info Clermont Métropole*, ainsi que des reportages diffusés sur *France 3* et *TF1*.

Ce partenariat revêt une importance d'envergure pour notre territoire. Le choix de la commune par l'ASM Omnisports s'inscrit dans une démarche de coopération autour des enjeux de sport, de santé,

de prévention et d'inclusion, et témoigne de l'intérêt porté à des projets structurants développés en milieu rural.

Lors de l'Assemblée générale de l'ASM Omnisports, le 1er décembre 2025, Monsieur le Président Jean-Paul Chiocchetti (ci-contre) a présenté : « **Les grandes orientations s'effectuent dans les trois piliers. En sport santé, c'est le partenariat avec Saint-Nectaire et la Cité du Mouvement dans le quartier des Pistes. En sport inclusion, on veut poursuivre nos efforts dans le paraport. Et en sport performance, définir une stratégie de haute performance pour les sports collectifs, déployer une charte des droits et devoirs des sportifs élite, et continuer notre contribution au projet One ASM Rugby.**» (*La Montagne* le 11 décembre 2025)

Par ailleurs, les professionnels de santé impliqués dans le projet, notamment le Dr Béraud-Cambresy et Mme Élodie Gaudron, infirmière diplômée d'État, suivent attentivement l'évolution du dossier. Depuis la publication du projet de Pôle Sport Santé, plusieurs professionnels de santé ont pris contact avec la municipalité afin de présenter leurs profils et de s'informer sur cette démarche. Ces professionnels expriment leur intérêt pour les futurs locaux et participent à la structuration progressive d'un réseau de soins autour d'un équipement public à vocation sportive et sanitaire.



Auvergne Habitat confirme son projet d'habitat pour tous

Dans le cadre du projet de Pôle Sport Santé, la commune a engagé une démarche partenariale avec le bailleur social Auvergne Habitat en vue de la réalisation d'un programme de logements.

Par délibération du Conseil municipal en date du 8 décembre 2025 voté à l'unanimité, il a été décidé de conclure un bail emphytéotique d'une durée de 55 ans avec Auvergne Habitat, portant sur la réalisation de 16 logements locatifs. Ce dispositif permet à la commune de conserver la propriété de la parcelle concernée, laquelle demeure inscrite dans le patrimoine de la collectivité pendant toute la durée du bail. Ce programme prévoit 12 logements collectifs comprenant 8 T2, 4 T3 ainsi que 4 pavillons T4 avec jardins individuels. A noter que les logements en rez-de-chaussée seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Cela s'inscrit dans une réflexion visant à répondre aux besoins identifiés en matière de logements locatifs sur le territoire, en cohérence avec les orientations d'aménagement de la commune. Le dépôt du permis de construire interviendra cet hiver.



Projet Auvergne Habitat—Image - © Studio Losa



Auvergne Habitat 
Groupe ActionLogement

Evolution des travaux programmés

Portes de garage en face du cimetière

Durant le mois d'octobre, les agents des services techniques communaux ont réalisé la création et la pose de nouvelles portes de garage sur le bâtiment situé face au cimetière. Cette intervention a été menée intégralement en régie, mobilisant les compétences et le savoir-faire des équipes municipales.



Aménagement « les Jardins de la Cascade » de Saillant

Les travaux d'aménagement sont actuellement en cours sur le site situé à côté de la cascade de Saillant. Ce chantier, inscrit au budget 2025, vise à créer un espace de convivialité et de détente à destination des habitants.

L'aménagement porte sur la préparation et l'amélioration des sols, ainsi que sur la plantation d'arbres, l'installation d'une aire de pétanque et de tables de pique-nique, contribuant à structurer cet espace partagé.

La poursuite des aménagements est programmée par étapes : la pose d'une tyrolienne et l'installation de jeux pour enfants interviendra en 2026.

À l'issue de la réunion organisée avec les habitants de Saillant, il a été retenu de nommer ce lieu « Les Jardins de la cascade ». Une délibération du conseil municipal en 2026 viendra acter officiellement cette dénomination.

La commune remercie les habitants de Saillant pour leur participation aux réunions publiques, ainsi que les agents des services techniques pour leur implication dans la réalisation de ce projet mené de manière participative.

Un coup de jeune pour le Casino de Saint-Nectaire

Les travaux de restauration extérieure du Casino ont débuté en octobre 2024 et ont porté sur le gros œuvre, la charpente et la réfection des façades. Ils se sont achevés en septembre 2025.

L'accès au Casino est désormais possible pour les personnes à mobilité réduite (PMR) par la terrasse du bâtiment, améliorant ainsi les conditions d'accueil du public.

Les couleurs et les méthodes de pose ont été déterminées par les services de l'Architecte des Bâtiments de France, qui ont retenu la teinte estimée la plus adaptée au caractère patrimonial du bâtiment.

Parc des Sources Bélonie

Cette année, les employés municipaux ont réparé et repeint les barrières et l'arche d'entrée de ce joli parc thermal en face de l'Office de Tourisme, route de Sapchat. Cette opération s'inscrit dans une démarche de revalorisation du patrimoine thermal de notre commune.



Pendant les travaux



Après travaux

Feux tricolores à Saillant

Suite à la pose du coffret par ENEDIS, par l'entreprise SPIE, sous-traitant de Territoire d'Énergie 63. Cette intervention est programmée pour la fin du mois de janvier 2026. Les délais constatés s'expliquent notamment par la disponibilité des entreprises intervenantes et la coordination nécessaire entre les différents acteurs du chantier.

Parallèlement à ces travaux, les agents des services techniques communaux ont procédé à la peinture des barrières situées à proximité de l'arrêt de bus, contribuant ainsi à l'entretien et à l'amélioration du cadre de vie.

Travaux sur le pont situé Chemin de la Parre

Suite au diagnostic du CEREMA relatif à l'ensemble des ponts et murets, la commune a engagé des travaux de sécurisation et de réparation du pont situé sur le Chemin de la Parre, dans le bourg.



Cet ouvrage présentait des désordres au niveau des maçonneries, nécessitant une intervention afin de garantir la sécurité des usagers et la pérennité de la structure. Les travaux consistent principalement à stabiliser les bandeaux maçonnés et à renforcer la voûte du pont, afin de consolider l'ensemble de l'ouvrage. Cette opération est menée par la commune, avec l'assistance technique du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme. La réalisation des travaux a été confiée à l'entreprise TPC, pour un montant total de 29 000 € HT, entièrement pris en charge par la commune.

Le chantier est organisé en deux phases avec une première intervention achevée à la fin du mois de novembre puis une reprise des travaux prévue au mois d'avril afin de respecter les prescriptions du dossier de loi sur l'eau et limiter l'impact sur le milieu naturel (gîtes à Chauve-souris). La municipalité remercie les riverains et les usagers pour leur compréhension face aux gênes occasionnées durant la durée du chantier.

Travaux de voirie : des interventions de proximité

La commune réalise régulièrement des travaux de voirie afin d'entretenir et d'améliorer les espaces publics. Ces interventions contribuent à la sécurité des déplacements, au confort des usagers et à l'amélioration du cadre de vie.

Les travaux sont réalisés soit en régie par les agents municipaux, soit ponctuellement et en fonction des besoins par les agents de voirie de l'Agglo Pays d'Issoire, lorsque des moyens techniques ou du ma-

tériel spécifique sont nécessaires. Ce recours permet à la commune de disposer d'équipements spécialisés sans avoir à les acquérir. L'extension des trottoirs en direction du pôle commercial illustre ce mode de fonctionnement.

Dans ce cadre, les agents ont également aménagé les bancs et assuré le fleurissement du secteur, contribuant à rendre cet espace plus accueillant et agréable pour les usagers.



Travaux communaux à la Montagne du Regardet

La commune de Saint-Nectaire est propriétaire d'une forêt de 256 hectares située sur la commune de Saulzet-le-Froid, au sein de laquelle se trouvent des captages d'eau ainsi qu'un ancien bâtiment d'estive à vocation agricole, le Buron du Regardet. Dans ce secteur, deux opérations distinctes ont été engagées.

La première concerne la réfection de la piste forestière, gérée par une Association syndicale autorisée (ASA) dont la commune est membre. Ces travaux visent à maintenir des conditions d'accès adaptées aux besoins de gestion forestière, d'entretien et de surveillance des installations liées à la ressource en eau. La maîtrise d'œuvre est assurée par l'Office national des forêts (ONF) pour un montant de 7 450 € HT, et les travaux ont été confiés à l'entreprise Coudert TP pour un montant de 85 184 € HT. Le financement est réparti entre les membres de l'ASA et bénéficie de subventions du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et du FEADER, à hauteur de 80 %. L'achèvement des travaux est prévu au printemps 2026, conformément aux prescriptions du dossier « Loi sur l'eau ».

La seconde opération porte sur la restauration de la toiture du Buron du Regardet. Les travaux, confiés à l'entreprise Curier Rigal, visent à assurer la conservation de ce patrimoine avec le soutien de l'association la Montagne du Regardet. Le montant total de l'opération s'élève à 42 500 € TTC et bénéficie d'une subvention de 15 000 € attribuée par la Communauté de communes du Massif du Sancy au titre du dispositif « petit patrimoine ».



EAU POTABLE

À la suite de l'évolution de la réglementation en vigueur, la commune de Saint-Nectaire conserve la compétence « eau potable » et assure la gestion du service dans le respect des obligations applicables, tout en conservant notre mode de traitement aux UV.

Le conseil municipal a maintenu les tarifs communaux de l'eau sans augmentation. Toutefois, le prix facturé aux usagers évolue mécaniquement en raison de l'application des taxes de l'Agence de l'eau et des coefficients réglementaires imposés au niveau national, indépendants de la décision communale. Parallèlement, la campagne de changement des compteurs se poursuit.

En cas de suspicion de fuite sur le réseau ou sur un branchement, il est demandé de contacter la mairie dans les plus brefs délais.

Communauté de Communes Massif du Sancy



Le Transport À la Demande

La Communauté de communes du Massif du Sancy propose un nouveau service de Transport À la Demande (TAD).

Ouvert à tous les habitants du territoire, sans condition d'âge ou de ressources, il s'adresse aussi bien aux personnes âgées qu'aux jeunes, familles, actifs, retraités... Les passagers sont pris en charge à des arrêts définis dans chaque commune ou à domicile sous certaines conditions.

Gratuit, accessible sur réservation, l'objectif est de faciliter les déplacements vers les communes de Besse, Egliseneuve, La Bourboule et Le Mont-Dore.

Destinations selon lieu d'habitation

Zone 1 : vers Besse et Égliseneuve

Communes : Besse-et-Saint-Anastaise, Chambon-sur-Lac, Murol, Saint-Diéry, Saint-Nectaire, Saint-Pierre-Colamine, Saint-Victor-la-Rivière, Le Vernet-Sainte-Marguerite.

Lundi et Vendredi : destination Besse (arrivée à 9h - départ à 11h).

Mercredi : destination Égliseneuve (arrivée 10h30 - départ 12h30).

Zone 2 : vers Besse et Égliseneuve

Communes : Compains, Égliseneuve-d'Entraigues, Espinchal, La Godivelle, Montgreleix, Picherande, Saint-Genès-Champrès, Valbeleix.

Lundi : destination Besse (arrivée 10h30 - départ 12h30).

Mercredi : destination Égliseneuve (arrivée 9h - départ 11h).

Zone 3 : vers Le Mont-Dore et La Bourboule

Communes : La Bourboule, Chastreix, Le Mont-Dore, Murat-le-Quaire.

Vendredi : destination Le Mont-Dore (arrivée 9h - départ 11h).

Samedi : destination La Bourboule (arrivée 9h - départ 11h).

Réservation

Le service fonctionne sur réservation jusqu'à la veille du déplacement à 12h, sauf pour les trajets du samedi et du lundi pour lesquels la réservation doit être réalisée avant le jeudi 16h.

Contact et renseignements : 06 87 20 11 97 - tad.ccsancy@gmail.com

Retrouvez toute l'actualité du transport à la demande sur le site de la Communauté de Communes Massif du Sancy :

<https://www.cc-massifdusancy.fr/transport-a-la-demande-territoire-sancy/>

ENFANCE

Enfance : une année d'initiatives au service des familles

En 2025, la commune de Saint-Nectaire a renforcé son engagement en faveur de l'enfance et de la jeunesse à travers plusieurs actions menées en partenariat avec l'école, l'EHPAD, le SIVOM Vallée Verte et les familles. Ces initiatives, soutenues par la municipalité, ont permis d'offrir aux enfants du village des expériences variées, mêlant découverte, culture, solidarité et ouverture sur le monde.

Soutien au voyage scolaire dans le Vercors

La commune et l'Amicale Laïque ont apporté un soutien financier respectivement de 4 000€ et 6 000€ pour le voyage scolaire organisé dans le Vercors. Ce séjour a permis aux élèves de vivre une expérience éducative complète, alliant activités nature, découverte du milieu montagnard et apprentissage de la vie collective. Un projet qui favorise l'autonomie, la curiosité et la cohésion entre les enfants.

"Trace de Vie" : un projet intergénérationnel d'exception

En 2025, l'école et l'EHPAD se sont associés autour d'un projet artistique ambitieux : le tournage du court-métrage « Trace de Vie ». Les enfants et les résidents ont écrit, joué et partagé ensemble une œuvre mettant en lumière les liens entre générations et la richesse de la mémoire locale. Une avant-première a été organisée à l'EHPAD, en présence des acteurs et de leurs familles, suivie en octobre d'une projection publique au Casino de Saint-Nectaire.

Noël des enfants de Saint-Nectaire

Plus de 98 enfants entre 0 et 10 ans à Saint-Nectaire !

Ils ont tous été invités au Casino pour un spectacle de magie, rencontrer le Père Noël et se voir remettre un cadeau. Un moment joyeux qui s'est terminé par un goûter offert par la commune aux enfants.

Lancement du Plan Mercredi : un nouveau service plébiscité

En 2025, le Plan Mercredi a été lancé sur le territoire, porté par le SIVOM Vallée Verte. Ce dispositif propose chaque semaine des activités éducatives, culturelles et sportives destinées aux enfants de 3 à 10 ans. Les enfants de Saint-Nectaire ont été nombreux à bénéficier de ce nouveau service, qui s'inscrit pleinement dans la volonté municipale d'accompagner les familles et de favoriser l'accès à des activités de qualité.

Travaux et équipements réalisés à l'école durant les vacances scolaires

Durant les vacances scolaires, des travaux d'entretien et d'amélioration ont été réalisés à l'école par les agents municipaux, afin de limiter toute gêne pendant le temps scolaire. La classe du maître a fait l'objet d'une réfection comprenant la peinture des locaux et le remplacement des anciens néons par des panneaux LED. Pour la garderie, un sanitaire adapté aux plus jeunes élèves a également été aménagé. Par ailleurs, pour la classe de la maîtresse, soumise à de fortes expositions au soleil, des filtres anti-UV ont été commandés afin d'améliorer le confort thermique lors des périodes de fortes chaleurs.

Enfin, suite à une sollicitation de la directrice, un équipement informatique a été renouvelé afin de permettre d'assurer les tâches de direction et pédagogique dans de bonnes conditions.

NOS AÎNÉS

Repas de Noël des aînés



Le samedi 13 décembre 2025, 56 aînés de la commune ont participé au traditionnel repas de Noël, offert par la commune et organisé cette année au restaurant « Les Baladins ».

Ce temps de rencontre et de convivialité a permis aux participants de se retrouver et d'échanger dans une ambiance chaleureuse avec le groupe Tourna Boutaco.

À cette occasion, Alphonse Bellonte, Maire, et ses adjoints ont partagé ce moment avec les aînés de la commune.

Comme chaque année, les personnes âgées de 65 ans et plus se sont vu proposer le choix entre la participation au repas, la remise d'un colis de Noël ou l'attribution d'un bon d'achat à utiliser chez les commerçants de la commune.

Registre des personnes isolées

Afin de pouvoir identifier et accompagner les personnes isolées, notamment en cas de situations particulières (épisodes climatiques, alertes sanitaires ou besoins spécifiques), les personnes concernées sont invitées à s'inscrire à l'accueil de la Mairie. Cette démarche permet à la commune de disposer d'informations à jour et de faciliter, si nécessaire, la mise en place d'actions de prévention ou de contact. L'inscription est facultative et s'effectue dans le respect de la confidentialité des données.

Les personnes concernées, ou leurs proches, peuvent se rapprocher de l'accueil de la mairie pour tout renseignement complémentaire.

VIE ASSOCIATIVE

La vie associative occupe une place essentielle à Saint-Nectaire et contribue activement à l'animation et au dynamisme de la commune. En 2025, les associations locales ont une nouvelle fois démontré leur engagement à travers de nombreux événements et actions tout au long de l'année.

Le **Comité des fêtes** a coordonné plusieurs rendez-vous majeurs, tels que le Carnaval, la Chasse aux œufs, la Grande Fête de Saint-Nectaire, les nocturnes estivales et les festivités du 15 août, contribuant à la convivialité et à l'attractivité du village.

L'**Amicale laïque** a poursuivi son action en faveur du lien entre les familles et les habitants, en organisant notamment la Ronde des Fours, un tournoi de pétanque et la soirée d'Halloween, tout en apportant son soutien aux projets scolaires.

La vie culturelle a été enrichie par l'**école de cirque Tupercutes** et la **batucada Tohu Bohu**, à travers des ateliers, des spectacles et l'accueil de compagnies en résidence. L'**École de musique et artistique du Sancy** a également participé à l'animation communale en proposant un ensemble musical à l'occasion de la Fête de la musique.

Les associations patrimoniales ont joué un rôle important dans la valorisation du territoire. L'**Association de Sauvegarde du Patrimoine** a poursuivi ses actions de médiation, tandis que l'**Association de la Montagne du Regardet** s'est mobilisée aux côtés de la commune lors du chantier de restauration du buron

du Regardet, contribuant à la préservation de ce patrimoine communal.

Enfin, l'**Amicale des sapeurs-pompiers**, Les **Granges en Joie** et **Le Peuple y est** ont proposé des temps forts conviviaux, participant pleinement à la vie locale.

Depuis deux ans, un forum des associations a lieu au mois de septembre afin de faire découvrir l'ensemble des associations du territoire et les activités qu'elles proposent. La municipalité remercie l'ensemble des associations et bénévoles pour leur engagement, qui fait de la vie associative un pilier essentiel du lien social à Saint-Nectaire.



CULTURE ET FESTIVITÉS 2025



L'année 2025 a été particulièrement riche en rendez-vous culturels et festifs : Sancy Snow Jazz, Grande Fête de la Pentecôte, Fête Gauloise, Estivales de la Vallée Verte, Journées Européennes du Patrimoine, festivals musicaux et animations intergénérationnelles.

La saison s'est conclue par un événement festif dans le cadre du Festival Connexions initié par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, réunissant enfants, familles et partenaires autour d'un moment convivial.

Une dynamique culturelle ouverte, accessible et tournée vers tous les publics.